

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 8920**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences, Technologies et Santé mention Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'académie

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités relevant du management des risques industriels et technologiques.

- Enquête et détection des difficultés/ situations à risques et proposition de solutions/ d'accompagnement
 - Appui auprès de dirigeants/responsables publics ou privés (TPE, PME, TGE) dans leur politique QHSSE
 - Elaboration, déploiement et contrôle du plan de prévention : procédures, gestion des risques, actions correctives, sensibilisation, évaluation, ...
 - Pilotage et animation de groupes projets QHSSE
 - Mise en œuvre et animation des normes de management QHSSE
 - Adhésion de l'ensemble des personnels à la démarche de gestion et de prévention des risques
 - Mobilisation d'outils d'animation et de systèmes documentaires
 - Veille réglementaire et technique
- Compétences disciplinaires
- Identifier un contexte professionnel puis le traduire par cadre législatif ou normatif adapté.
 - Identifier et évaluer les risques professionnels et/ou sanitaires et/ou environnementaux liés à un contexte professionnel défini afin de les maîtriser.
 - Analyser des données expérimentales en vue de valider le plan de prévention et de maîtrise des risques.
 - Elaborer puis déployer un plan de gestion de la qualité, des risques professionnels et/ou sanitaires et/ou environnementaux en vue d'actions préventives ou correctives.
 - Proposer et mettre en œuvre des démarches de mise à niveau ou d'amélioration QHSSE en s'appuyant sur une veille réglementaire et technologique.
 - Argumenter en utilisant des outils économiques, de communication ou de management pour susciter l'adhésion des personnels à une démarche prévention ou orienter sa politique .
 - Rédiger des procédures et documents de communication adaptés à des publics différents.
 - Planifier, animer, gérer et analyser le déroulement d'un projet.

Compétences professionnelles transversales

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère.

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

Pour l'Université d'Avignon le parcours type est intitulé : Management des Risques Technologiques et Professionnels MRTPT

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- O : Administration publique
- Q : Santé humaine et action sociale
- N : activité de services administratifs et de soutien

Le titulaire de cette licence professionnelle est appelé à travailler dans le domaine de la sécurité, de la gestion, de la prévention des risques naturels ou industriels, dans les grands groupes, dans les PME-PMI, et dans les collectivités territoriales.

Les principaux secteurs industriels concernés sont :

- le secteur nucléaire (centrales et entreprises connexes en amont et en aval) -l'industrie chimique
- le secteur "environnement" (gestion, transport, traitement des déchets).
 - Adjoint / Adjointe au responsable Qualité Sécurité Environnement -QSE- en industrie (38186)
- Chargé / Chargée de l'hygiène et de la sécurité du travail en industrie (11809)
- Responsable de site de traitement des déchets (18871)
- Chargé du management de la qualité et de l'organisation du travail
- Chargé de prévention en santé au travail
- Auditeur sécurité
- Auditeur qualité

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation
- H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels
- H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel
- H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle
- K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence a priori avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP.... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 09 juillet 2008 du diplôme : n° habilitation 20060324
 Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n° 44 du 09 décembre 1999
 Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience
 Article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (loi travail) et articles L613-3 et L613-4 du Code de l'éducation
 Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
 Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.
www.univ-avignon.fr
 Formation initiale
 Maison de l'Orientation et de l'Insertion (enquêtes ministérielles)

orientation-insertion@univ-avignon.fr

Formation continue (enquêtes satisfaction et professionnelles)

enquete-fc@univ-avignon.fr

<http://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-avignon.fr>

Université d'Avignon

Université Avignon Validation des acquis

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campus Jean-Henri Fabre

301 rue Barch de Spinoza

84 911 Avignon Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campus Jean-Henri Fabre

301 rue Barch de Spinoza

84 911 Avignon Cedex 9

Historique de la certification :